



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 4 septembre 2014

Présidence

Madame Carmen TANNER, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Catherine CARP, Catherine CHEVALLEY, Anilda DEWARRAT, Marceline MILLIoud, Stéphane BALET, Steves BUCHS, Raphaël FRANZI, Eric GENTIZON, Laurent GILLIARD, Daniel HOFMANN, Thomas JENNI, Olivier KERNEN, Florent MICHAUD, Philippe PAVID, Thierry PIDOUX, Sylvain PITTET, Nicola SCHIRINZI, Paul-Arthur TREYVAUD, Jean-Louis VIAL, Dominique VIQUERAT, Yves VUAGNIAUX et Loïc WILLOMMET.

Membres absents :

Mmes et M. les Conseillers : Anne-Louise GILLIÉRON, Joanne MÜLLER et Philipp MÜLLER.

Membres présents	75
Membres excusés	22
Membres absents	3
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**Discours de
Mme la Présidente
Carmen TANNER**

Comme le veut la tradition, j'ai l'honneur et le plaisir d'ouvrir cette séance par un discours, afin de lancer cette quatrième année de la législature en cours.

Chers collègues, il y a une autre tradition à laquelle je n'échappe pas, et qui touche (pour ce que j'ai pu entendre) bon nombre de Présidents de ce Conseil, à savoir se poser les questions suivantes : mais pourquoi ? Pourquoi ai-je accepté ? Qu'est-ce que je fais là ? Où est la sortie ? (j'ai rajouté des questions pour la dramaturgie).

Il est vrai que cette question de fond m'interpelle car il y a plusieurs années je n'aurais jamais imaginé être à ce perchoir. Je me rappelle d'ailleurs l'avoir longuement expliqué à notre collègue Stéphane BALET, ce qui est d'ailleurs assez cocasse de le retrouver au bureau. À l'époque j'avais la certitude que je ne voudrais jamais prendre cette présidence du Conseil, que ce soit à

cause de l'aspect procédurier, la charge de travail, ou encore à cause de mon militantisme écolo monomaniaque, me permettant de prétexter, par exemple, que je préférerais descendre en rappel le long d'une centrale nucléaire pour sauver les baleines en Arctique. Bref je dégageais en corner, comme on dit, aussi par crainte.

Ne jamais dire jamais ! Voilà bien une maxime qui résonne en moi de manière très claire en ce jour, car comme vous le savez, nul ne sait ce que l'avenir nous réserve. Pourtant quelques années plus tard, et la dure réalité que j'ai le vertige même sur un pont, me voici devant vous. Qu'est-ce qui a donc changé ?

Et bien moi justement. J'ai changé, ce qui est normal car avec les années on change tous un peu au final. J'ai pris de la bouteille, de l'expérience, ainsi que mes premières crèmes antirides. Mes certitudes d'alors ne sont plus les mêmes qu'aujourd'hui.

Deuxièmement, j'ai une meilleure compréhension de cette fonction. Ce n'est pas que diriger des débats, mais également rencontrer celles et ceux qui font vivre cette Ville, rendant cette tâche de représentation d'une richesse inconcevable.

Troisièmement, mon engagement politique a évolué, et je veux le faire évoluer. J'ai cette certitude que si nous voulons faire avancer une cause, il faut se mouiller... sans pour autant aller dans les eaux glaciales de l'Arctique, mais agir ici et maintenant.

Ce qui me fait enchaîner avec une quatrième raison qui est une cause qui m'est chère, le féminisme. Militer pour une meilleure représentation des femmes en politique, c'est devoir soi-même sortir de sa zone de confort, combattre ses propres schémas de pensées, pour faire avancer la représentation que l'on espère.

Finalement, je rajouterai à ce changement d'avis une prise de conscience qui a été déterminante. Lorsque à la fin 2011 mon groupe politique me demandait de réfléchir à cette présidence en accédant, peut-être, en été 2012 à la 2^{ème} vice-présidence, à ce moment-là le printemps arabe était à son apogée. De nombreux pays se soulevaient pour demander plus de libertés individuelles et publiques. Loin d'imaginer ce qui se passerait aujourd'hui et les difficultés qu'ils rencontreraient, je me disais que mettre en place un système démocratique devait être un processus long et difficile. Cela m'amena à prendre conscience, non pas que notre démocratie fonctionne bien et que cela est une chance... non, car cela je le savais déjà, mais plutôt que l'entretien de cette démocratie est un défi constant, cela d'autant plus dans une société en perpétuelle évolution. Participer à son fonctionnement est alors une chance, tout comme un gage de révérence envers le travail et les investissements de nos pairs.

Cette raison prend aujourd'hui toute sa signification à l'orée d'une année particulière pour notre parlement : nous allons réviser notre fonctionnement, soit notre règlement. Ce n'est pas tous les jours que l'on refait, repense un tel règlement. Il nous faudra être bien éclairé, nous garder des questions partisanses, et faire preuve d'ouverture.

D'ouverture et pourquoi pas de curiosité. C'est d'ailleurs dans cet esprit que je vais vous proposer au début de chaque séance de Conseil une minute que j'ai intitulé « la minute ailleurs ». Cet interlude sera une sorte d'arrêt sur image sur un fonctionnement de parlement dans d'autres endroits, de Suisse ou de par le monde. Cela sera juste de petits clins d'œil, parfois des anecdotes, drôles ou sérieuses, où vous prendrez ce qui vous chante. À vous ensuite de vous laisser toutes les éventualités ouvertes.

Chers collègues, pour conclure j'ai envie de vous proposer d'avancer dans cette année politique de manière sereine, où les « jamais » ne nous freinent pas, et où l'univers des possibles nous tend les bras.

Merci de votre attention.

Applaudissements

2. APPROBATION DU PV
DU 5 JUIN 2014

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Tel que présenté, le procès-verbal **du 5 juin 2014** n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

3. APPROBATION DU PV
DU 26 JUIN 2014

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Tel que présenté, le procès-verbal **du 26 juin 2014** n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

4. DÉMISSION

En date du 22 août dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Après avoir passé trois ans dans cette salle, il est temps pour moi de renoncer à ma fonction de Conseiller communal.

Dans le cadre de mes activités annexes, j'ai découvert une autre façon de me rendre utile aux autres et à moi-même qui me correspond plus et c'est pour cela que je laisse ma place à quelqu'un d'autre qui sera plus à même d'apprécier pleinement la difficile tâche qu'est de tenter d'améliorer le quotidien de tous nos habitants et visiteurs.

Que je ne sois pas mal compris, j'ai beaucoup appris lors de mon passage parmi vous. J'ai apprécié l'accueil que vous m'avez fait et ce, malgré mon jeune âge.

J'ai vérifié à vos côtés qu'il est parfois difficile de travailler tous ensemble alors que nous venons d'horizons différents et qu'il nous arrive à tous d'emprunter de mauvaises routes, mais je reste convaincu que vous saurez, tous ensemble, menez cette Ville vers un futur ouvert et positif.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Piero SUTTERLET.

M. Piero SUTTERLET a accédé à ce Conseil en début de cette législature, soit le 18 juin 2011 pour le parti socialiste. Il a été membre de la Commission communale de recours et suppléant de la Commission des pétitions jusqu'à ce jour.

Au nom du Conseil communal, je remercie sincèrement M. Piero SUTTERLET pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses diverses commissions. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour son avenir.

5. ASSERMENTATION

La démission de M. Piero SUTTERLET laisse le Conseil communal avec un siège vacant.

Mme Stéphanie DOBLER, première des viennent-ensuite de la liste complémentaire du parti socialiste, née en 1969, domiciliée à la rue des Philosophes 18A à Yverdon-les-Bains a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Piero SUTTERLET.

Je prie Mme Stéphanie DOBLER de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre

assemblée à se lever.

Mme Stéphanie DOBLER, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Carmen TANNER.

Mme Stéphanie DOBLER : « Je le promets »

Mme la Conseillère, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil. Je vous y souhaite la bienvenue et espère que vous y vivrez une expérience passionnante et enrichissante. Je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal, par l'entremise de nos scrutateurs, merci, et vous prie de reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

6. COMMUNICATIONS **DE LA PRÉSIDENTE**

Rappel du secret de fonction

Je vais commencer ces communications par un rappel d'une base de notre rôle de Conseiller-Conseillère, le secret de fonction.

Cet été un quotidien vaudois relatait, dans ses pages nord vaudoises, les discussions politiques autour d'une mesure prise dans le cadre du préavis 14.02, soit l'adoption du plan directeur localisé (PDL) « Gare-Lac ». On y apprenait que la commission peinait à se mettre d'accord sur la fermeture de la rue de l'Ancien-Stand et qu'un rapport de minorité allait certainement être émis avec des propositions d'amendements.

Chers collègues, je comprends que le secret d'une commission est difficile à retenir lorsque ses travaux durent sur une longue période. Je comprends également que la tentation est grande d'avoir un peu de reconnaissance sociale sur des travaux non-visibles. Néanmoins, j'aimerais rappeler à l'ensemble de ce Conseil l'importance de la confidentialité des commissions. Outre le fait que nous avons tous promis d'exercer notre charge avec conscience, diligence et intégrité, le secret des commissions permet d'avoir une certaine liberté de parole devant ses pairs, de débattre librement, de leur faire confiance et de, peut-être, trouver des compromis, ou pas. C'est seulement à la fin de ces travaux, que l'information peut être communiquée à la population.

Voilà qui est dit ! Je vous remercie déjà de prendre bonne note de ce petit rappel.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Courriers de compétence municipale

Le Conseil a reçu trois courriers qui sont de compétence de la Municipalité. Nous les avons fait suivre à cette dernière pour suite à donner.

Voici la liste des courriers :

M. Xavier ANDREY

En date du 8 juillet dernier, le Conseil a reçu un courrier de M. Xavier ANDREY. Il nous fait part d'une idée de ramassage des déchets à vélo, comme cela se fait dans certaines communes suisses et étrangères.

Habitants de la rue des Philosophes 67 et 71

En date du 13 août dernier, le Conseil a reçu un courrier d'habitants de la rue des Philosophes 67 et 71 concernant le bruit qui provient du cimetière en raison des travaux continus en ce lieu. Ils demandent le respect des prescriptions de la plaquette officielle qui précise que le cimetière est un lieu de recueillement et que l'on doit respecter la tranquillité et la dignité des lieux, etc.

<i>Mme Raya MILEVA</i>	En date du 26 août, nous avons reçu un courrier de Mme Raya MILEVA se plaignant des manquements lors de son séjour au Grand Hôtel des Bains en août dernier.
	Tous ces courriers sont à disposition auprès de nos secrétaires pour consultation.
	◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆
<i>Courrier de Mme et M. Renée et Hubert SCIBOZ REVAZ</i>	En date du 28 août, le Conseil a été interpellé par un courrier de Mme et M. Renée et Hubert SCIBOZ REVAZ au sujet de la votation pour l'assurance maladie publique du 28 septembre prochain. Ils demandent à notre Conseil communal d'appuyer la plainte déposée par le Canton de Vaud au Tribunal Fédéral, concernant le non-respect de certains assureurs-maladie devant adopter un comportement politiquement neutre avant les votations, dans le cadre de leur tâche publique.
	Ce courrier est également à votre disposition auprès de nos secrétaires.
	◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆
<i>Changement de présidence du groupe UDC</i>	En date du 19 août, nous avons reçu un courriel de la section UDC d'Yverdon-les-Bains nous annonçant que M. Pascal GAFNER a été nommé président du groupe UDC.
	Nous en prenons acte.
	◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆
<i>Quartiers solidaires no 2 Acheter local au rythme des saisons</i>	Lors de notre envoi de matériel pour l'organisation de cette séance, vous avez reçu différentes informations en annexe. Il s'agit du journal Quartiers solidaires no 2 à la demande du JECOS, ainsi qu'une publication de l'Agenda 21 « Acheter local au rythme des saisons » qui a pour but d'encourager la consommation de produits de la région et de saison, de faire la promotion des détaillants des neuf communes d'AggloY ainsi que des producteurs du marché.
	◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆
<i>Dates des élections communales 2016</i>	Les chefs de groupe ont reçu le tableau avec les dates retenues par le Conseil d'Etat pour les prochaines élections communales : Il s'agit du
	<ul style="list-style-type: none">• Dimanche 28 février 2016 : Conseil communal et 1^{er} tour de la Municipalité• Dimanche 20 mars 2016 : 2^e tour de la Municipalité• Dimanche 17 avril 2016 : 1^{er} tour de la Syndicature• Dimanche 8 mai 2016 : éventuel 2^e tour de la Syndicature
	◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆
<i>Décès</i>	En date du 18 juillet dernier, nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de Mme Henriette DEWARRAT, belle-maman de notre amie et collègue Mme la Conseillère Anilda DEWARRAT.
	Mme la Conseillère, nous sommes de tout cœur avec vous en ces moments douloureux. Au nom du Conseil communal, je vous adresse, ainsi qu'à votre famille, mes plus sincères condoléances.
	◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 14 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Motion de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI
- Une Question de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPP
- Une Question de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD
- Un Postulat de M. le Conseiller Cédric PILLONEL
- Une Question de M. le Conseiller Michel DUBEY
- Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIERON

**7. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Nous prenons acte de la communication CO14.04 concernant les travaux urgents à réaliser à la STEP.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Non, Mme la Présidente.

**8. NOMINATION D'UN
MEMBRE À LA
COMMISSION
COMMUNALE DE
RECOURS**

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Suite à la démission de M. Piero SUTTERLET du Conseil communal, deux commissions se retrouvent avec un siège vacant. La Commission communale de recours se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre.

Le parti socialiste nous propose la candidature de Mme Arta PAPAZI.

Y'a-t-il d'autres propositions de la part de l'assemblée ?

Cela ne semble pas être le cas. Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

Vote à main levée

A l'unanimité, **Mme Arta PAPAZI est élue** membre de la Commission communale de recours.

Mme la Conseillère PAPAZI, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette Commission.

**9. NOMINATION D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT
À LA COMMISSION
DES PÉTITIONS.**

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La Commission des pétitions se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre suppléant.

Le parti socialiste vous propose la candidature de Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI.

Y'a-t-il d'autres propositions de la part de l'assemblée ?

Cela ne semble pas être le cas. Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

Vote à main levée

A l'unanimité, **Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI est élue** membre suppléante de la Commission des pétitions.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette commission.

10. PRÉAVIS
N° PR14.18PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 234'500.-- POUR LA RÉNOVATION DES INSTALLATIONS DES SOURCES DU COSSAUX ET DES RÉSERVOIRS DU MONTÉLA ET DE BEAUREGARD.

RAPPORTEUR : M. WALTER MÜLLER

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Louisa DIAZ, Hélène GRAND, Steves BUCHS, Philippe GRUET, Nuri HAJDARI, Patrice PITTORI remplaçant Daniel BURDET, Walter MÜLLER et Nicola SCHIRINZI.

M. le Conseiller Walter MÜLLER :

Le préavis PR14.18PR porte sur trois objets. D'abord vous avez la mise en conformité de notre traitement de l'eau, sous l'aspect de la qualité de l'eau comme sous l'aspect de la sécurité des personnes qui y travaillent. Avec des moyens très raisonnables, vous est proposée une modernisation valable et viable à plus long terme.

Pour le réservoir du Montéla, on nous propose un nouveau revêtement intérieur qui protège la cuve en béton armé et qui garantit la qualité de l'eau.

Et le troisième volet nous propose au réservoir de Beauregard, la réfection de l'étanchéité du toit plat et une sécurisation qui peut se faire en même temps, et pour autant à des conditions plus avantageuses.

Vu la présentation impeccable des travaux à exécuter ainsi que les réponses pertinentes à toutes nos questions, après brève délibération et au vu de ce que vous avez pu lire dans notre rapport, la commission vous propose à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis PR14.18PR tel que présenté par la Municipalité.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à l'unanimité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*
Vote

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR14.18PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de rénovation des installations des Sources du Cossaux et des Réservoirs du Montéla et de Beauregard ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 234'500.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et amortie de la manière suivante :

- Réseau d'eau : Sources du Cossaux : Fr. 87'500.-- par prélèvement au fonds de renouvellement, compte n° 928'1801
- Réseau d'eau : Réservoir du Montéla : Fr. 107'500.-- par prélèvement au fonds de renouvellement, compte n° 928'1801
- Réseau d'eau : Réservoir de Beauregard : Fr. 39'500.-- par prélèvement au fonds de renouvellement, compte n° 928'1801

Article 4 : Les frais d'entretien seront imputés au compte n° 4030 « Sources du Cossaux & réservoirs Montéla & Beauregard ».

**11. PRÉAVIS
N° PR14.21PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'250'000.-- POUR L'INSTALLATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES BÂTIMENTS DE LA STRID.
RAPPEUR : M. MATHIAS HUMBERT**

*Composition de la
commission*

Mmes et MM. les Conseillers Joëlle BETTEX, Claire-Lise DETREY, Maximilien BERNHARD, Jean-David CHAPUIS, Christian GIROUD, Mathias HUMBERT et Nicola SCHIRINZI.
M. Piero SUTTERLET était excusé, mais non remplacé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Mathias HUMBERT ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur
l'ensemble du préavis

M. le Conseiller Pascal BLUM :

Tout d'abord, excusez-moi d'être arrivé en plein milieu de votre introduction à cette nouvelle année politique, je me ferai un plaisir de lire votre intervention complète au p.-v.

Concernant le préavis, je souhaiterais profiter de l'occasion de la discussion générale pour remercier la Municipalité pour son engagement dans la production d'énergie solaire. À ce sujet, j'aimerais également demander à la Municipalité si elle envisage d'autres projets avec possibilité pour les citoyens de participer au financement de ce genre de projet en achetant des parts, sur le même modèle que l'installation qui a été posée sur les toits d'Aurubis à Y-Parc.

Peut-être que le projet qui fait l'objet de ce préavis n'était pas idéal pour faire ça pour différentes raisons, mais moi je trouverais que ce serait dommage qu'on en reste à un seul projet de solaire participatif, surtout au vu de la surface de toitures plates qu'on a à Yverdon et puis qui est potentiellement intéressante. Merci de votre réponse.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je vous remercie, M. le Conseiller BLUM, pour votre question. Je remercie aussi les Conseillers pour l'acceptation de ce préavis important.

J'aimerais revenir tout d'abord, avant de vous répondre directement, M. le Conseiller BLUM, sur la petite réserve qu'a émise la commission sur l'objectif que la Municipalité s'est fixé, soit 20% d'énergies renouvelables en 2020.

Vous savez que pour sortir du nucléaire en 2050, comme la Confédération souhaite le faire, il faut faire beaucoup d'efforts. Et pour faire beaucoup d'efforts, il faut aussi retrousser les manches et y aller et trouver des projets.

Certes 20% est sans doute assez ambitieux, mais d'un autre côté, il faut se fixer des objectifs. Alors pourquoi se les fixer petits, pourquoi dire on va essayer d'atteindre cet objectif à 5%. 20% c'est à la fois beaucoup, puis c'est à la fois pas si énorme par rapport à 100%. Donc c'est quelque chose qui paraît réaliste et qui pourrait être atteint. Je vous demande d'y croire comme on y croit au service et d'encourager autour de vous tous ceux qui le veulent à s'engager dans les énergies renouvelables. C'est comme ça que nous allons y arriver. C'est en se fixant cet objectif et en y croyant.

Alors pour revenir maintenant à votre question, M. le Conseiller BLUM, nous sommes très intéressés par le solaire au Service des énergies. Et nous examinons toutes les possibilités qui sont envisageables. Du reste à ce jour, pour vous donner une idée, il y a huit centrales qui sont exploitées par le SEY, donc avec l'impulsion du service dans ces centrales, soit sur des bâtiments communaux. Donc chaque fois que nous le pouvons, nous arrivons avec un projet de centrale solaire.

Et puis nous encourageons également, comme vous le savez, les centrales privées et nous en avons dix pour l'instant. Vous savez que les gens qui sont intéressés peuvent obtenir également des subventions. Il y a quand même un bouquet de subventions possibles. Donc cela, évidemment ce n'est pas énorme non plus mais enfin ça vient aussi petit à petit.

Et puis, vous savez peut-être que nous sommes en pleine planification énergétique territoriale depuis le début de l'année et nous recensons ainsi tous les toits susceptibles d'accueillir des centrales de moyennes et de grandes tailles, soit 100 à 500 kW. Une fois que nous aurons fait ce recensement, nous aurons ainsi une meilleure vision pour savoir où par exemple implanter une nouvelle centrale solaire participative, parce que nous y songeons bien entendu. Et nous allons

mettre à profit ce recensement pour essayer d'en proposer une deuxième.

Voilà ce que je peux vous dire, en tout cas je peux vous dire qu'entre 2013 et 2014, nous avons, et vous l'avez vu, dépassé les 100% d'augmentation de la production énergétique au travers du solaire. Donc on voit que le service fait énormément d'efforts pour promouvoir cette source d'énergie renouvelable et les gens s'y intéressent de plus en plus également.

Voilà ce que je peux vous répondre, disons de façon assez générale quand même.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.

La discussion n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR14.21PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur les toits des bâtiments de la STRID ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'250'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4033 « Centrale solaire STRID » et amortie en 20 ans au plus.

**12. PRÉAVIS
N° PR14.23PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 790'000.-- POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PARKING RELAIS SUR LE SITE DU PARC SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE.
RAPPORTRICE : MME VALÉRIE JAGGI WEPF**

Composition de la commission

Mme et MM. les Conseillers Valérie JAGGI WEPF, Stéphane BALET, Johann GILLIÉRON, Nuri HAJDARI remplaçant Joanne MÜLLER, Mathias HUMBERT, Pierre HUNKELER, Roland VILLARD et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Valérie JAGGI WEPF ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Si on peut se réjouir effectivement que ce parking soit réalisé de façon à accueillir les pendulaires et ainsi faciliter leur déplacement en ville, on peut par contre s'étonner, personnellement je m'étonne en tout cas, qu'il n'ait pas été prévu, que des bornes permettant la recharge des

véhicules électriques n'aient pas été prévues à cet endroit-là. Étant donné qu'on peut facilement imaginer que les futurs utilisateurs de ce parking sont des gens qui ont une conscience écologique forte, on peut l'imaginer en tout cas, et que les utilisateurs ou les possesseurs de ce type de véhicules seront de plus en plus nombreux à l'avenir. En regardant les disponibilités en stations de recharge en Suisse romande, on constate qu'à Yverdon, il y en a deux, si je ne me trompe pas, qui sont référencées, alors qu'il y en a déjà cinq à Bulle.

Donc d'où ma question, pourquoi ce type d'aménagement n'a pas été prévu ? Est-ce qu'il est possible qu'il le soit ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Effectivement, il y a deux stations de recharge à Yverdon-les-Bains actuellement, l'une à la HEIG-VD et l'autre située à proximité du futur parking relais dans le secteur d'Y-Parc, à proximité des bâtiments de l'ECA. D'ailleurs c'est une borne qui a été installée par l'ECA et qui est gérée par le propriétaire de ces bâtiments. Donc on est situé à proximité immédiate sur un site qui est actuellement encore le cœur d'Y-Parc.

Alors si nous n'avons pas prévu, à l'endroit du parking relais, de bornes électriques, mais on va encore étudier la chose, puisque vous posez la question, c'est pour deux raisons. Deux raisons qui sont liées l'une à l'autre. La première, c'est que c'est un parking qui a une durée de vie très limitée dans le temps, donc on essaie de limiter les investissements nécessaires. On parle de cinq à dix ans, comme c'est indiqué dans le préavis. Et l'autre raison, c'est que l'alimentation électrique de ce parking est faite de manière extrêmement légère puisqu'on n'a pas de besoins particuliers autres que l'éclairage ou quelques éléments qui nécessitent une alimentation. Donc c'est un équipement qui se fait par voie aérienne, et de ce fait, ne serait pas suffisant pour alimenter une borne électrique.

Mais nous allons néanmoins reprendre la chose pour voir si c'est possible. Par contre, il y a un certain nombre d'autres sites à Yverdon-les-Bains qui sont prévus dans le futur pour l'installation de telles bornes. C'est environ cinq bornes qui devraient être installées prochainement en Ville d'Yverdon-les-Bains.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR14.23PR est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'aménagement d'un parking P+R sur le site du Parc scientifique et technologique ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 790'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1111 « P+R – PST » et amortie en 5 ans au plus.

13. PRÉAVIS
N° PR14.24PR

CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉCADASTRATION DES PARCELLES 5410 ET 5140, SISES DANS LE QUARTIER AUX ISLES.
RAPPORTEUR : M. JACQUES FIVAZ

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Elisabeth DESCAMPS, Emilienne WAGNIÈRE, Bexhet HALIMI, Jacques FIVAZ, Walter MÜLLER, Alfons REITER et Dominique VIQUERAT.
M. Philippe GRUET était absent.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Jacques FIVAZ ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Discussion sur article 1

Nous sommes en présence d'un amendement de la commission, soit de supprimer « et 5140 ».

La parole n'est pas demandée.

Vote s/amendement

L'amendement de l'article 1 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Article 1 amendé : La Municipalité est autorisée à transférer au domaine public la parcelle 5410 ~~et 5140~~. La position cantonale est réservée ;

La parole n'est pas demandée.

Vote s/article 1 amendé

L'article 1 amendé est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur
l'ensemble du préavis

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

La piètre qualité du plan du préavis est probablement à l'origine de la variante au verso du rapport dans l'espoir que celle-ci améliore sa lisibilité. Malheureusement, en agrandissant l'image, la « floutée » s'est également augmentée et il faut une bonne loupe pour lire les légendes.

Ce n'est pas la première fois que ce Conseil doit se contenter de plans de situation médiocres, ce qui a d'ailleurs déjà été relevé par la Commission de gestion dans son dernier rapport.

Une suggestion : Google Maps permet en quelques clics de sortir des plans qui sont bien plus lisibles, même quand ils sont réduits. Avec des outils informatiques de base ou avec des simples crayons de couleur, il est possible de superposer des annotations mettant en évidence les impacts du préavis.

En tout état de cause, merci d'avance de renforcer l'attention sur ce point et de permettre aux Conseillers, ainsi qu'aux citoyens intéressés, de mieux saisir les enjeux des préavis par des illustrations claires.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR14.24PR amendé est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 amendé : La Municipalité est autorisée à transférer au domaine public la parcelle 5410 **et 5140**. La position cantonale est réservée ;

Article 2 : Elle est autorisée à prélever sur le compte d'investissement n° 499.51440.1 « Rue de Graveline – Chaussée » le montant de Fr. 80'500.-- ;

Article 3 : La réponse aux oppositions est adoptée ;

Article 4 : Le Conseil communal prend acte du lancement d'une étude sur le statut des rues privées sur le territoire yverdonnois et le régime d'entretien appliqué.

**14. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS**

14.1

Une Motion de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Plan directeur du sport pour une politique de soutien claire et transparente)

En Suisse, le financement du sport est assuré par la Confédération, les cantons et les communes, ces dernières assurant plus de 70% du financement public des activités sportives, sans compter la prise en charge des frais de fonctionnement et d'entretien de bon nombre d'installations mises à disposition des clubs et des organisateurs de manifestation. C'est dire

l'importance que jouent les acteurs locaux !

Les communes possèdent près de 80% des infrastructures que compte notre pays et les politiques conduites par elles sont tantôt explicites, tantôt implicites. Tel est bien entendu le cas de notre Ville. Les comptes 2013, au chapitre Sport, totalisent des dépenses à hauteur de quelque 3,86 millions dont un million pour le stade et deux pour le complexe piscine/patinoire. Ces chiffres pourraient laisser croire, à tort, que les autres sports se partagent les Fr. 860'000.-- restant. En y regardant de plus près, on identifie d'autres sommes, dispersées ici ou là, par exemple les aides accordées aux écoles pour les camps sportifs ou le sport scolaire facultatif. Il existe heureusement encore bien d'autres aides qui sont mal ou pas identifiées dans les comptes de notre Commune.

Notre Ville soutient de diverses manières les clubs et les sociétés sportives yverdonnois et, occasionnellement, participe à l'organisation de manifestations sportives d'envergure, comme le triathlon. Que ce soit donc par des aides directes ou indirectes, comme le cautionnement, les autorités politiques disposent de tout un arsenal de mesures afin de soutenir le développement des activités sportives.

Loin de remettre en cause ce soutien, cette motion vise au contraire à ce que soit définie une véritable politique du développement du sport dans notre cité selon des critères identifiés, adoptés et communiqués de manière transparente et claire. Les conditions d'accès aux aides étant connues, les objectifs visant au respect du plan global de promotion du sport dans notre Ville étant définis, les aides allouées serviront alors à reconnaître et à encourager les efforts consentis par les clubs et associations pour atteindre ces objectifs.

Pour ce faire, le groupe socialiste estime qu'il est indispensable de promouvoir les activités et compétitions sportives en adoptant un « Plan directeur du sport » pour Yverdon-les-Bains.

Les sociétés elles-mêmes sont réactives lorsqu'elles sollicitent ponctuellement des aides, mais elles ne sont souvent pas en mesure de planifier leurs actions sur le moyen ou le long terme.

Un plan directeur du sport permettra à notre Municipalité de définir les objectifs qu'elle entend poursuivre elle-même et ceux qu'elle entend soutenir selon des critères clairs qui auront été approuvés par ce Conseil, puisque la réponse à cette motion sera débattue ici même.

Dépassant les clivages politiques, ce document sera l'occasion de présenter les attentes de la population, les pratiques et les structures sportives, les activités soutenues, les publics visés, les subventions individuelles ou collectives accordées, le tout définissant une véritable politique municipale en matière de sport.

Au sens de l'article 62 de notre règlement, le groupe socialiste dépose cette motion qui demande donc à ce que la Municipalité élabore un plan directeur du sport.

En outre, conformément à l'article 64 de notre règlement, il demande que **cette motion soit renvoyée à l'examen d'une commission** afin d'en étudier les contours et tenir compte, aussi largement que possible, des avis des représentants des partis.

Mme la Présidente Carmen TANNER:

Nous sommes effectivement en présence d'une motion au sens de l'article 62 lettre B de notre règlement avec demande de renvoi à une commission.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

Discussion sur la Motion

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je vous remercie, M. le Conseiller, d'aborder ce sujet qui me paraît important d'en débattre ce soir en tant que membre de la Commission des sports et représentant de différentes sociétés

sportives locales.

Si l'on examine les comptes dont vous faites mention, vous avez raison de penser à tort que les sociétés sportives se partagent les Fr. 860'000.-- que vous évoquez. En se penchant sur les comptes, vous constaterez que les aides attribuées aux sociétés sportives se montent à environ Fr. 250'000.-- et que la Commission des sports répartit un montant allant de Fr. 30'000.-- à Fr. 40'000.-- aux différentes sociétés qui en font la demande. Cette commission traite en priorité les demandes qui concernent les jeunes de ces sociétés, en aidant par exemple à acquérir du nouveau matériel, à participer aux coûts occasionnés par l'organisation de camps permettant de diminuer les frais de participation. Nous sommes également rentrés en matière pour soutenir certaines manifestations. Nous avons vu d'ailleurs le nombre de demandes accroître ces dernières années grâce notamment à une séance d'information annuelle où tous les dirigeants de club sont conviés afin de leur rappeler les dispositions pour l'obtention de subside communal.

Donc finalement, et je compte sur la Municipalité pour me corriger si je me trompe, la Commune soutient les sociétés sportives à hauteur d'environ Fr. 300'000.--. Les cautionnements servent surtout à acquérir des infrastructures de grandes envergures qu'il ne serait pas possible qu'une société la finance par ses propres moyens. Il ne s'agit donc pas, à mes yeux, d'un soutien, mais d'un investissement pour le développement de la vie associative sportive ou autre. Les cautionnements ne font d'ailleurs pas partie du compte du sport. Il ne faut pas mélanger ces deux principes de financement.

Mettre sous un même plan vos intentions me paraît difficilement réalisable. À mon avis, le Bureau des sports connaît très bien la situation de chaque société puisque il faut passer par celui-ci pour faire les demandes de subside sous toutes ses formes. Ils sont donc à même de pouvoir traiter les dossiers et de les défendre à la Municipalité en toute connaissance de cause.

Je ne suis pas convaincu qu'un plan directeur du sport, qui d'ailleurs est très flou, puisse répondre à ces interrogations. Chaque société dispose de locaux ou de surfaces extérieures, qu'ils soient privés ou communaux, pour mener à bien leurs activités. Établir un plan qui entend définir à l'avance les critères d'obtention d'un soutien n'est pas pensable. Plus de 100 sociétés sportives sont établies à Yverdon et elles ont chacune des besoins et des objectifs différents.

La pertinence cependant de votre motion est très intéressante sur le point des infrastructures. Un plan directeur, à mon sens, devrait justement permettre à la Municipalité de pouvoir traiter des structures sportives, existantes et à venir, appartenant à la Commune. C'est un point important. Cela permettrait de définir si elles répondent aux attentes des utilisateurs, de définir les besoins des sociétés et de définir la nécessité de rénover ou de construire des locaux, permettant ainsi de répondre aux interrogations de la population et d'établir le plan sur le long terme. Un travail qui doit être mené au quotidien avec les différentes sociétés.

Je vous invite donc, M. le Conseiller, à modifier votre motion en supprimant l'aspect du traitement des subsides et des cautionnements octroyés qui serait, à mon avis, trop fastidieux à définir et de cibler ce plan directeur du sport sur les infrastructures sportives yverdonnoises.

Je pense que les sociétés sont parfaitement au clair avec les aides possibles de la Commune, cependant l'aspect des infrastructures reste encore à éclaircir. Merci.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je remercie M. GAFNER d'avoir mis en avant le travail du Service des sports et que nous faisons évidemment avec la Commission des sports ou toutes les autres commissions relatives au sport. Néanmoins, puisque M. le Conseiller VALCESCHINI a eu la gentillesse de reporter sa motion de quelques mois puisqu'elle était prévue au mois de juin, ça nous a permis de nous documenter et de voir où il existait un plan directeur des sports, alors il y en a peu et le peu qui existe sont très mal utilisés.

Alors évidemment il faut savoir ce qu'on veut en faire. Si la motion, travailler ensemble, je dis

bien « ensemble » tous partis politiques confondus, sert à faire évoluer le sport et ancrer le sport comme importance forte pour la Ville d'Yverdon, et comme carte de visite pour la Ville d'Yverdon, alors je pense que c'est une bonne motion qu'il faut qu'on soutienne.

Il faut juste savoir où on va mettre le curseur, que ça soit au niveau des aides, ou des sociétés, ou des infrastructures. On sait qu'on a du retard au niveau des infrastructures, pas au niveau équipement parce que ce que nous avons fait ensemble, notamment la salle sportive des Isles, la piscine, ou des rénovations de patinoire même si elle commence de nouveau à prendre un petit peu d'âge, sont des équipements d'importance. Toujours est-il, vous le savez aussi, que les équipements de l'USY notamment, voir les équipements du stade, et bien nous créent quelques soucis et il faudra un jour ou l'autre qu'on s'attelle à ces rénovations d'équipements sportifs d'importance fort utilisés par les sociétés locales.

Donc si cette motion, et j'ose espérer qu'elle est dans ce sens-là, va donc dans un sens positif, qui permet de cadrer un petit peu l'importance sportive qu'on veut bien donner au niveau de la Ville. Je ne crois pas qu'on va définir tous les critères, que ça soit pour les aides ou subsides pour les différentes sociétés sportives. Et les commissions, notamment les commissions du Conseil communal, devraient pouvoir garder toute leur indépendance à ce niveau-là. Mais si c'est une position qui permet de mettre à plat tout le travail qui se fait au niveau sportif et des investissements au niveau de la Ville, alors c'est une dynamique qui peut être intéressante, qui peut être positive pour la Ville.

Et je crois, M. le Conseiller VALCESCHINI, que vous demandez qu'elle soit renvoyée à une commission, ça veut dire qu'une commission pourrait d'ailleurs débattre de ce sujet-là et de savoir où on met le curseur de l'aide sportive et de l'investissement sportif au niveau de la Ville d'Yverdon, que ça soit un Bureau des sports, que ça soit un Service des sports, que ça soit une appellation sportive comme on veut bien l'admettre, ça permettrait un jour ou l'autre de mettre ceci à plat et dans cet état d'esprit-là, la Municipalité qui en a débattu dans sa séance d'hier est ouverte à la prise en considération de cette motion. Je vous remercie.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Oui, vous avez tout à fait raison, M. le Municipal, c'est exactement dans ce sens-là qu'il fallait lire les intentions de la motion, à la fois effectivement pour mettre en avant ce qui se fait, aussi peut-être pour établir un certain nombre de besoins, je ne sais pas, mais en tous les cas, le but de la motion est d'être suffisamment large et ouvert pour devenir utile et pas juste un document qui va traîner au fond d'un tiroir. Raison pour laquelle on a imaginé quand on a discuté en séance de groupe, de tout de suite prévoir le renvoi de cette motion à une commission, pour que les objectifs mêmes soient définis en tenant compte de toutes les sensibilités politiques et en ce sens vous avez donc tout à fait compris le sens de cette motion que, évidemment, je vous invite à renvoyer à la commission.

Mme la Présidente Carmen TANNER:

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous sommes face à une demande de renvoi en commission qui nécessite l'appui de 1/5 des membres.

Vote

La prise en considération de cette motion et son renvoi à une commission sont acceptés par plus de 1/5 des membres.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.2

Une Question de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF (Demande d'information sur la situation globale du Grand Hôtel des Bains et Cité des Bains SA et l'agrandissement de la partie médicale)

Actuellement en traitement de physiothérapie auprès du Centre thermal, j'ai été très surprise d'apprendre pas plus tard qu'hier, que la partie médicale du Centre thermal allait s'agrandir par une nouvelle construction. Apparemment tout le personnel est au courant et en parle ouvertement en salle d'attente.

Si je peux tout à fait comprendre et approuver leur besoin, mon étonnement est plus marqué quant au fait que dans ce Conseil nous n'avons aucune information, alors que nous avons approuvé à l'unanimité une motion lors de la dernière recapitalisation, soit en date du 1^{er} novembre 2012 qui tenait les propos suivants :

« La Municipalité d'Yverdon-les-Bains met tout en œuvre pour que la Ville se désengage partiellement ou totalement des sociétés anonymes Grand Hôtel des Bains SA et Cité des Bains SA par la recherche d'entreprises privées capables de participer au développement de ces deux sociétés, et ce sans délai. Elle s'engage par ailleurs à mener les négociations avec les repreneurs intéressés en vue de trouver un accord de coopération.

Elle s'engage également à ne plus solliciter le Conseil communal pour un sauvetage d'urgence de l'une ou l'autre de ces sociétés tant qu'elle n'aura pas répondu à la première partie de la présente motion.

Enfin, elle est appelée à tenir informé ce Conseil de ses démarches de manière régulière, la première fois avant le 31 mars 2013 ».

Mes interrogations sont donc légitimes sur le sujet et je demande à la Municipalité de bien vouloir nous informer sur la situation globale du Grand Hôtel des Bains SA et Cité des Bains SA, comme demandé dans la motion ainsi que nous donner des informations quant à cette nouvelle construction et son financement.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je pense que la Municipalité est respectueuse des conclusions de la motion qui avait été déposée à l'époque, puisque nous avons entamé toutes les démarches que nous avons annoncées à l'époque. Reste la question de l'information que nous devons à ce Conseil, information que je vous propose de donner très complètement ou le plus complètement possible lors de notre prochaine séance. Non pas que je ne veux pas le faire ce soir, mais il faut encore avoir quelque chose à communiquer pour le communiquer. Les démarches sont en cours comme nous l'avons dit lors de la dernière information que nous avons faite. Ces démarches prennent du temps. Nous avons des étapes à franchir et une de ces étapes se terminera à la fin du mois de septembre, et donc il sera à ce moment-là l'occasion de vous informer plus complètement de la situation et de l'évolution du dossier Grand Hôtel des Bains et Cité des Bains SA.

En ce qui concerne la construction prévue pour l'agrandissement du secteur physiothérapie, c'est un projet qui ne date pas d'hier, et même pas d'avant-hier puisque c'est un projet qui a plusieurs années, qui est en gestation depuis plusieurs années, qui vise à augmenter les capacités d'accueil du Centre thermal pour permettre à des patients plus nombreux de venir se faire soigner au Centre thermal. C'est un centre de physiothérapie qui est extrêmement attractif et qui plus est, qui est un centre de profit pour le Centre thermal.

Je vous rappelle, Mmes et MM. les Conseillers, qu'à côté de la recherche de partenaires et de repreneurs pour ces deux entités, il s'agissait aussi d'assurer la pérennité de l'exploitation, et pour ce faire, les conseils d'administration cherchent tous les moyens, comme ils l'ont fait par le passé, pour dégager un bénéfice supplémentaire au Centre thermal, et c'est bien dans ce

contexte-là que nous nous situons.

Le projet avance, il n'est pas abouti aujourd'hui, nous cherchons les financements évidemment, nous en avons une partie. Et ça fera partie également de l'information complète que nous vous donnerons lors de la prochaine séance pour vous indiquer quel est l'état d'avancement de ce projet, qui est un projet provisoire, qui vise à assurer une meilleure rentabilité du Centre thermal à court terme, qui pourra être démonté ou refait d'une autre manière si un repreneur venait à acheter, acquérir le Centre thermal.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.3

Une Question de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD (Etat actuel d'avancement des investissements acceptés par le Conseil communal)

Je me permets de revenir sur les finances de notre Commune et en particulier sous l'angle des investissements.

Tout d'abord vous dire que je suis très heureux et même satisfait que les comptes de notre Commune, sur lesquels nous nous sommes prononcés lors de notre dernier Conseil, aient bouclé, donc je parle ici des comptes 2013 évidemment, sur un résultat positif de Fr. 1'200'000.--.

Cela étant, et avant d'en arriver au sujet à proprement parlé des investissements, cela étant je fais partie de celles et ceux qui aiment pouvoir comparer, pour un banquier ce n'est pas très original je vous le concède, pouvoir comparer ce qui est comparable et là je dois dire que c'est un exercice assez périlleux quand on souhaite le faire sur plusieurs exercices.

En effet, les résultats, alors on n'a pas les comptes, sous les yeux, 2013, mais les résultats ils sont influencés par un certain nombre d'éléments, notamment toutes sortes de provisions, d'amortissements particuliers, et par exemple l'année dernière, ces montants représentaient, avoisinaient grosso modo les 5 millions. Donc sur cet aspect-là je pense que quand on parle résultats de la Commune, on devrait plutôt parler marge d'autofinancement, laquelle marge d'autofinancement nous donne une assez bonne appréciation de la capacité de la Commune de faire face à des investissements sans avoir besoin de passer par une augmentation de l'endettement.

Alors si on parle de cette marge d'autofinancement, pour rappel en 2013 elle représentait 26 millions, en 2007 qui était l'époque la plus haute dans l'histoire récente, on était à 33 millions et en règle générale, ces dernières années elle était toujours au-dessus de 20 millions. Donc on voit qu'entre le 1,2 millions et les 26 millions, ça fait effectivement une certaine différence, et encore une fois surtout en terme de représentativité.

Parlons maintenant des investissements. Notre Commune a estimé l'évolution de son endettement justement en regard d'investissements moyens annuels de l'ordre de 35 millions. Je l'ai dit, la marge d'autofinancement est positive, elle augmentait même de 4 millions entre 2012 et 2013, et puis elle était par ailleurs largement supérieure aux 15 millions, si vous vous souvenez, c'est la barre qu'on s'était un peu fixé, la barre budgétaire disons sur laquelle on s'est fixé au niveau des investissements, et donc elle était largement supérieure à ces 15 millions.

J'ai lu récemment, et je ne pense pas que j'étais le seul, dans l'édito du journal « Bonjour » d'août 2014, sous la plume de notre Syndic, et je cite notamment que « *Les Autorités mettent tout en œuvre pour parvenir à répondre aux besoins de la population ou, plutôt, des populations qui composent la jolie mosaïque de notre Ville, tout en restant très vigilantes, afin de ne pas creuser le déficit.* »

Et je cite encore « *Vigilance, c'est bien le mot qui convient. Car, au vu de la situation économique très favorable, de la croissance de la population et des emplois, et donc des rentrées fiscales, il*

serait tentant de délier les cordons de la bourse, d'anticiper des investissements certes nécessaires, mais peut-être pas indispensables, ou de faire preuve de moins de rigueur dans la gestion du ménage courant .»

Je cite encore une dernière phrase « *La Municipalité et les services de l'administration mettent tout en œuvre afin de satisfaire les besoins des habitants d'aujourd'hui tout en pensant à ceux de demain, qui auront également le droit de vivre dans un environnement préservé.*» Fin de citation.

Que l'on ne gaspille pas l'argent du contribuable me semble être une évidence, mais de là à ne pas consentir, respectivement à freiner des investissements décidés par notre Conseil, ne me paraît pas être raisonnable, voire même acceptable.

Cette situation apparaît être préoccupante, car si on s'engage effectivement dans cette voie-là, respectivement si pour diverses raisons en 2013 nous n'avons pas pu effectivement consentir aux investissements qui avaient été envisagés, je me demande réellement comment va-t-on faire dans les années à venir, vu précisément le nombre de projets extrêmement importants en cours pour notre Commune.

Et au final je pense que les investissements, qui encore une fois je le répète, ont été votés par ce Conseil, sont des investissements qui sont nécessaires, voire indispensables, s'agissant évidemment du bien-être de nos concitoyens, mais aussi du développement de notre Commune.

En conclusion, je serai intéressé de pouvoir avoir la situation des investissements à l'état 30 septembre ou 31 août ou peu importe, mais en tout cas de cette année-ci au niveau de leur degré d'avancement, parce qu'effectivement pour moi ça a été une surprise, et je pense que je n'étais là aussi pas le seul, de constater le faible niveau d'investissements sur 2013.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je ne sais pas si j'ai très bien compris votre intervention, M. GUIGNARD, parce que les propos que je tiens dans le journal « Bonjour » sont des propos d'ordre général et ne concernent pas, en aucun cas, les investissements votés par ce Conseil. On parle d'investissements futurs, les investissements votés font partie, mais on en a déjà débattu au mois de juin, de certaines priorités, encore faut-il se mettre d'accord sur les critères qui nous permettent de définir les priorités. Je crois que vous en avez également vous, débattu entre vous lors de la séance du mois de juin à laquelle je fais référence.

Donc on parle des investissements globaux. On sait qu'on a dans le plan des investissements, mais vous l'avez tous et toutes, le plan d'investissements qui est déposé sous forme de communication au Conseil à chaque fin d'année, vous en recevrez une nouvelle version cet automne. Vous les connaissez ces investissements et vous voyez quel est le niveau des investissements que nous allons devoir consentir ces prochaines années.

Donc la préoccupation que nous avons c'est, mais on revient sur la discussion du mois de juin, c'est de définir ces priorités qui tiennent compte évidemment aussi des opportunités qui se présentent, qui tiennent d'un certain nombre de critères, d'évolution de ces critères au fil du temps. On a des gros investissements qui sont sur un objet, comme le collège secondaire dont vous avez voté le crédit d'étude récemment, et puis il y a une multitude d'investissements plus modestes mais néanmoins importants qui se font.

Aujourd'hui, ce n'est pas un scoop, mais comme on suit l'évolution de ce plan des investissements, non pas année après année, mais mois après mois, pour voir où on en est, pour refaire les choses, pour rediscuter avec les différents services, pour refaire les priorités en fonction de ce que l'on constate sur le terrain notamment au niveau des infrastructures. Ce plan des investissements n'est pas « assumable » par la collectivité locale, par Yverdon-les-Bains puisqu'il se monte à environ 43 millions, si on lisse sur une dizaine d'années. Et donc on a

potentiellement un déficit, une demande, un besoin en financement qui va au-delà de la marge d'autofinancement de l'ordre de 180 millions sur ces dix ans.

Donc ce n'est pas possible de travailler comme ça, il faut que l'on resserre encore ce plan des investissements pour arriver à contenir l'évolution de la dette. Alors aujourd'hui les investissements sont faibles, je vous l'accorde, et nous travaillons pour que nous améliorions la situation, mais il y a un risque potentiel que la situation se dégrade à l'avenir et il faut être extrêmement vigilant. C'est dans ce sens-là que j'ai écrit ces quelques lignes que vous citez, mais pas, en aucun cas, pour contester les décisions qui seraient prises par ce Conseil, ce qui reviendrait à dire qu'on conteste nos propres décisions puisqu'on soumet des préavis au Conseil qui les accepte ou les refuse, ce qui n'est évidemment pas notre propos.

Mais je veux bien lors d'une prochaine séance vous faire un état de situation des investissements en cours dans la Ville d'Yverdon-les-Bains.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.4

Un Postulat de M. le Conseiller Cédric PILLONEL (Sécurisation de la piste cyclable de l'avenue des Bains)

Si la Ville d'Yverdon-les-Bains peut s'enorgueillir d'abriter un nombre impressionnant d'utilisateurs du vélo, force est de constater que le réseau cyclable n'est pas toujours à la hauteur de leurs attentes. Pour les Verts, il est fondamental que la Ville se dote d'un réseau digne de ce nom afin d'offrir aux cyclistes des espaces sûrs et efficaces.

Les Verts constatent que la Municipalité prend en compte les besoins des cyclistes dans les nouveaux projets et que le projet d'agglomération leur consacre une attention continue. Ces efforts nous réjouissent et nous avons soutenu cette politique d'appui aux cyclistes en votant entre autres les crédits pour les abris-vélos, la réalisation d'une liaison de mobilité douce entre Clendy et Champ-Pittet, ainsi que la réalisation d'un tronçon entre la rue de Neuchâtel et la rue de Chamblon.

Il subsiste toutefois des points noirs dans le réseau cycliste, des zones dangereuses sur lesquelles il est urgent de se pencher. Je souhaite, ce soir, aborder l'une de ces zones, à savoir la piste cyclable située sur l'avenue des Bains. Ce tronçon présente plusieurs problèmes que je vous propose de détailler.

Alors que les pistes cyclables devraient offrir un confort de déplacement accru aux cyclistes, force est de constater que ce tronçon rend le trajet plus pénible et plus dangereux.

En effet, lorsqu'un cycliste s'élanche sur cette piste cyclable, il perd systématiquement la priorité lors des passages des rues transversales, alors qu'il ne la perdrait pas s'il restait sur la rue principale. Il doit donc ralentir et éventuellement s'arrêter au croisement de la rue du Levant et de la rue d'Entremont. Pire encore, les panneaux publicitaires empêchent le trafic automobile de voir la piste cyclable et vice-versa. Ainsi un conducteur venant du centre-ville et désireux de tourner à droite sur la rue du Levant, a l'impossibilité physique de voir le cycliste qui circule parallèlement à lui, rendant le croisement entre ces deux conducteurs particulièrement dangereux. Pour ne rien arranger, l'absence de marquage au sol ne permet pas de comprendre qu'une piste cyclable longe l'avenue des Bains. Cette absence rend aussi la cohabitation entre le cycliste et les piétons peu aisée, les seconds ne comprenant pas toujours que la chaussée est également une piste cyclable.

Pour les Verts, cette situation ne peut plus durer, il convient de permettre aux vélos de bénéficier de la priorité sur les véhicules circulant sur les rues transversales, comme cela se fait dans de nombreuses localités en Suisse alémanique. On peut imaginer un marquage au sol rouge, à l'instar de ce qui existe à la rue des Remparts, de manière à signifier de manière claire aux véhicules empruntant les rues transversales qu'ils doivent la priorité aux utilisateurs de la piste

cyclable. Un tel marquage permettrait de faire comprendre aux piétons et cyclistes qu'il s'agit d'une zone multi-utilisateurs. Enfin, la suppression de quelques panneaux publicitaires devrait améliorer la visibilité respective aux carrefours et diminuer les risques.

Afin de permettre à la Municipalité de se saisir de ce problème, tout en lui laissant une marge de manœuvre notamment d'imaginer d'autres solutions ou de développer d'autres options, je vous propose au nom des Verts, d'adopter un postulat, démontrant la ferme volonté de ce Conseil d'améliorer la situation des cyclistes sur ce tronçon.

Ce postulat demande donc à la Municipalité d'étudier toutes les mesures nécessaires pour améliorer la sécurité de la piste cyclable de l'avenue des Bains, notamment au passage des rues du Levant et d'Entremont.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 62 lettre A de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

Discussion sur le postulat

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

M. le Conseiller, vous m'avez dit tout à l'heure que vous m'avez envoyé le texte du postulat, mais je ne l'ai jamais reçu, donc je le découvre ce soir. C'est un peu difficile de se prononcer, moi je ne m'oppose pas à ce que ce postulat soit renvoyé à la Municipalité pour étude, et puis on verra ce qu'on peut faire sur ce tronçon. Non, je ne vais pas prendre position ce soir dessus. Je dis simplement que je ne m'oppose pas au renvoi à la Municipalité.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La discussion est toujours ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité moins quelques abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.5

Une Question de M. le Conseiller Michel DUBEY (Avancement du nouveau règlement de police)

Une demande avait été faite en 2012 concernant le nouveau règlement de police car actuellement il est en vigueur depuis 1992, donc 22 ans, les lois ont bien évolué depuis !

Quand aurons-nous une réponse à cette demande ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Le projet de nouveau règlement de police est terminé. Il est à l'ordre du jour de la Municipalité. Donc ça veut dire que la Municipalité va l'étudier lors des prochaines séances. Evidemment que ça va prendre un tout petit peu de temps parce qu'il y a toujours une quantité d'articles et ça veut dire qu'on peut raisonnablement imaginer que dans la première partie de l'année prochaine, il

devrait pouvoir être soumis à l'étude et la sagacité des Conseillers communaux.

M. le Conseiller Michel DUBEY :

Merci, M. le Municipal.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.6

Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Réservation d'emplacement pour les bénévoles des actions sociales de décembre sur la Place Pestalozzi)

Je me fais aujourd'hui le porte-parole des bénévoles qui œuvrent chaque fin d'année pour rendre un peu la vie d'autrui meilleure, ces bénévoles appartiennent, qui à des associations, qui à des clubs sportifs, qui à des clubs services, et autres.

Ma question qui s'adresse à la Municipalité est donc la suivante :

La Municipalité, qui a la charge pour 2014, selon ce qui nous a été annoncé, de l'animation de la Place Pestalozzi et alentours, peut-elle confirmer que ces bénévoles pourront continuer à œuvrer pour des actions sociales au mois de décembre et en particulier le soir des nocturnes ?

Et surtout dans l'affirmative, pour des questions pratiques, à qui faut-il s'adresser pour réserver un emplacement sur la Place Pestalozzi ?

Je vous remercie de votre réponse.

Cette question est largement débattue dans les clubs actuellement. Ces clubs, vous le savez doivent réserver, et des emplacements, et du matériel pour œuvrer pour leurs actions sociales du mois de décembre. Je vous remercie d'ores et déjà de votre réponse.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

J'imagine facilement qu'il faut faire cette demande à la police du commerce. Les dates des nocturnes ayant été arrêtées par la Municipalité. Cela veut dire donc que les clubs services peuvent s'organiser et donc demander les autorisations ad hoc via la police du commerce. Je vous remercie.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Merci, M. le Municipal pour cette réponse qui me paraît tout à fait claire.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.7

Deux Questions de M. le Conseiller Daniel BURDET (Information optimale autour de la fermeture à la circulation sens sud-nord de la rue de Chamblon et adaptation du phasage de la signalisation lumineuse pour fluidifier le trafic à la rue de Neuchâtel)

Depuis le 19 août, la rue de Chamblon est fermée à la circulation dans le sens sud-nord entre la rue du Cheminet et la rue de Neuchâtel.

Cette fermeture survenant une semaine seulement avant la rentrée scolaire semble avoir passablement perturbé la rentrée dans le quartier.

D'autre part, cette fermeture a passablement réorganisé le trafic dans le secteur. Or, les phases de la signalisation lumineuse n'ont pas été changées à cette occasion, ce qui entraîne des problèmes assez manifestes de fluidité du trafic.

Je pose donc deux questions à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle pris toutes les mesures permettant d'assurer une information optimale autour de cette fermeture ?
2. Est-il possible de changer la phase de la signalisation lumineuse de manière à assurer une meilleure fluidité du trafic à la rue de Neuchâtel ?

Merci de votre réponse.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je vais répondre à la deuxième, n'étant pas suffisamment au clair quant à la communication qu'auraient pu faire ou qu'ont fait les services techniques ou les services de la Ville.

Par contre pour ce qui est des phases des feux, on en a parlé, j'en ai aussi entendu parler de cette problématique éventuelle, et l'adjudant COLLET va se rendre demain matin pour voir sur place, pour voir si c'est possible de modifier pendant les travaux la signalisation lumineuse. Vous savez que la signalisation lumineuse est souvent en corrélation avec les autres feux et donc ce n'est pas aussi simple que ça, mais si c'est possible, c'est donc très volontiers que la police fera cette modification. Et ce n'est pas plus tard que demain que cette décision sera prise.

Pour le reste, je laisse mes collègues qui veulent bien répondre sur la problématique de la communication.

M. le Conseiller Daniel BURDET :

Personne ne veut communiquer ? Donc je vous remercie, M. CARRARD de la réponse et puis j'espère qu'on va trouver une solution, parce que je crois que les travaux ont lieu jusqu'à Noël me semble-t-il, donc ça mérite quand même.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

En ce qui concerne la communication, chaque fois que des travaux ont lieu dans la Ville une communication est faite quelques jours avant les perturbations de trafic. C'est plusieurs jours avant ou un peu moins, ça dépend des cas. En l'occurrence, c'est vrai que les travaux ont commencé juste après les vacances scolaires, donc communiquer pendant les vacances scolaires, trop longtemps avant, ça ne sert à rien parce que les gens ne sont pas là pour lire l'information.

On essaie d'améliorer les choses en mettant maintenant des panneaux systématiquement sur les rues, cela n'a pas été fait dans ce cas-là. Mais on essaie de tenir compte de ces contraintes qui étaient un peu compliquées pour la rentrée scolaire, c'est vrai. Mais on a fait quand même le nécessaire auprès des habitants du quartier, c'est le plus important évidemment, de la rue concernée, et puis ensuite de manière générale par voie de presse.

M. le Conseiller Daniel BURDET :

Je vous remercie pour vos réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Nous arrivons au bout de la liste des interventions annoncées. Y-a-t-il d'autres divers ? Cela ne semble pas être le cas. La discussion est toujours ouverte au point 14 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne

vers la Municipalité et lui demande si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD:

Ce n'est pas une communication, c'est une publicité ! Je ne vends rien, mais enfin c'est quand même une publicité.

Je vous rappelle que nous accueillons le triathlon dans notre Ville ce weekend. Mise à part disons la compréhension qu'il faut avoir, nous avons à ce jour 580 athlètes qui vont venir, qui sont inscrits. C'est beaucoup de monde qui vont venir, c'est une grosse organisation.

Mais ce n'est pas pour ça que je prends la parole, c'est simplement pour vous dire que si vous avez le temps de venir regarder cette manifestation, à 11h il y a une partie officielle et vous serez bien évidemment les bienvenus. Merci.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Je l'ai souvent dit et répété : pour assumer une fonction de municipal et plus encore de syndic, il faut avant tout y trouver du plaisir. ... Ces lunettes m'énervent, mais non je n'y arrive pas ... C'est pour moi la première condition, de loin pas la seule, mais la première. Vous le savez mieux que personne, ce sont des charges lourdes, qui apportent leur lot de satisfactions, mais qui nécessitent un engagement important. On y laisse une part non négligeable de soi-même, et il faut, pour vivre pleinement cette magnifique aventure, mettre de côté beaucoup de choses. On le fait parce que l'on croit que l'on peut apporter sa pierre à l'édifice, parce que l'on recherche la reconnaissance, parce que l'on a une vision, et pour plein d'autres raisons. Mais on le fait avant tout par plaisir.

J'ai aussi dit que le jour où je n'éprouverai plus ce plaisir, je mettrai un terme à mon mandat. Ce jour est arrivé, et je vous informe que j'ai pris la décision de démissionner de ma fonction de syndic et de celle de municipal de la Ville d'Yverdon-les-Bains au 31 décembre prochain.

Après un peu plus de onze années d'exercice de la charge de municipal auxquelles se sont ajoutées les cinq années et demi de syndication, j'estime qu'il est temps pour moi de mettre un terme à mon mandat de ces dix-sept années d'investissement personnel au service de la collectivité. Rester au-delà serait contraire à mon éthique, car j'estime aujourd'hui ne plus pouvoir apporter suffisamment en termes de créativité et d'énergie.

Fidèle à mon engagement de toujours, je crois juste et cohérent de mettre un terme à mon activité de syndic, faute de quoi j'aurais le sentiment de trahir.

Cette décision ne me laisse pas le goût de l'inachevé. Lorsque je porte mon regard sur le travail accompli, je ressens une certaine satisfaction. De très nombreux projets ont été réalisés ou sont en route, nous disposons d'une administration compétente et efficace, les finances de la Ville, bien que fragiles, restent saines. Je quitte donc sur un bilan que je considère comme positif, et dont je ne m'attribue évidemment pas seul le mérite. C'est le fruit du travail de toute une équipe qui pourra continuer à œuvrer pour le bien de toutes les Yverdonnoises et de tous les Yverdonnois.

Évidemment, j'aurais préféré rester jusqu'à la fin de la législature, ne serait-ce que pour vous éviter une nouvelle campagne, une élection supplémentaire dans un calendrier politique déjà très chargé. Et croyez bien que si j'en arrive à cette issue, ce n'est pas sans avoir longuement soupesé les conséquences de ma décision. Mais j'ai dû me rendre à l'évidence, très personnelle, que ces conséquences ne contrebalancent pas ce besoin impérieux que je ressens de passer à autre chose.

***Démission de M. le
Syndic Daniel VON
SIEBENTHAL***

Mais du plaisir, j'en ai eu, beaucoup, et pendant longtemps. Malgré ou peut-être à cause de nos débats enflammés, de nos différences de vue. Parce que c'est dans la confrontation d'idées, de conceptions, que l'on peut trouver le chemin, que des solutions peuvent être imaginées et concrétisées. Peut-être dans l'absolu, ne sont-elles pas les meilleures. Mais nous avons recherché celles qui pouvaient, à un moment donné, trouver une majorité sinon faire consensus, et permettre ainsi d'avancer, je crois, dans la bonne direction. Je n'ai évidemment pas apprécié, mais qui les apprécierait, les attaques personnelles, nombreuses, dont j'ai été l'objet. J'ai fait les frais de mon caractère entier. J'ai essayé au fil du temps d'en gommer les arêtes les plus tranchantes, et j'espère y être parvenu, un peu.

Je souhaiterais en tous les cas remercier, et je ne le ferai jamais assez, celles et ceux qui m'ont soutenu tout au long de ces années. Je leur adresse ma profonde reconnaissance, parce qu'ils m'ont accepté tel que je suis, avec mes nombreux défauts et mes quelques qualités. Parce qu'ils ont choisi de m'accompagner sur des chemins ardu, incertains. Et qu'ils l'ont fait corps et âme, même dans les moments les plus difficiles, ces moments où le courage, l'énergie, nous manquent. Je ne peux les citer tous ici, ils sont trop nombreux. Mais j'aimerais dire à ma femme Sandra, à mes enfants, Colette et Léo, à mon parti et à mon groupe politique, et en particulier à leurs présidents, aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration qui se sont engagés à mes côtés d'une manière tout simplement remarquable, et à tous les autres, quel que soit leur parti, aux citoyens d'Yverdon-les-Bains, j'aimerais leur dire, j'aimerais vous dire, simplement : merci.

J'aimerais juste ajouter à l'attention des représentants de la presse, ici présents ce soir, que je ne ferai aucun autre commentaire à l'issue de cette séance et je vous renvoie au point presse qui est prévu demain matin.

Je vous adresse, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues, mes meilleurs vœux pour la fin de cette législature et je me réjouis de vivre avec vous ces quelques mois qui me restent à la tête de cette Municipalité.

Mme la Présidente Carmen TANNER:

M. le Syndic, cher Daniel, difficile d'enchaîner après une telle nouvelle, sauf peut-être que ce que je disais en début de Conseil dans mon discours, soit « d'avancer sereinement dans l'année politique qui vient » et bien prend un sérieux coup de frein.

Cher Daniel, je prends acte de ta démission. Une démission que je regrette à titre personnel, mais que je comprends. Comme tu m'as annoncé cette nouvelle peu avant le Conseil, je n'ai pas pu te préparer un discours comme je le souhaiterais. Je le réserve donc pour la fin de l'année et me limiterai à une simplicité ici pleine d'émotion : merci à toi.

J'informe d'ores et déjà le Conseil que l'élection complémentaire aura vraisemblablement lieu le 30 novembre prochain sous réserve de décision de la Préfecture et du Service des communes et du logement.

Clôture

S'il n'y a pas d'autre communication de la Municipalité, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public. Et l'usage veut que l'on rajoute « les téléspectatrices et téléspectateurs qui nous ont suivis ». Malheureusement, il y a eu un problème technique et ce Conseil n'a pas pu être retransmis. Je leur présente ici toutes nos plus plates excuses, ce qui leur fait une belle jambe, parce qu'ils ne peuvent pas les entendre...

Rires dans la salle

Bref, je vous donne rendez-vous le jeudi 2 octobre 2014 à 20 heures.

Il est 21h30, je lève cette séance et vous souhaite une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Carmen TANNER

Anne LEUENBERGER

Présidente

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 septembre 2014

	Page
1. Appel.....	1
Discours de Mme la Présidente Carmen TANNER.....	1
2. Approbation du PV du 5 juin 2014	3
3. Approbation du PV du 26 juin 2014	3
4. Démission	3
5. Assermentation.....	3
6. Communications de la Présidente	4
7. Communications de la Municipalité	6
8. Nomination d'un membre à la Commission communale de recours	6
9. Nomination d'un membre suppléant à la Commission des pétitions.....	6
10. Préavis n° PR14.18PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 234'500.-- pour la rénovation des installations des sources du Cossaux et des réservoirs du Montéla et de Beauregard Rapporteur : M. Walter MÜLLER	7
11. Préavis n° PR14.21PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'250'000.-- pour l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur les bâtiments de la STRID Rapporteur : M. Mathias HUMBERT	8
12. Préavis n° PR14.23PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 790'000.-- pour les travaux d'aménagement d'un parking relais sur le site du Parc scientifique et technologique Rapporteuse : Mme Valérie JAGGI WEPF	10
13. Préavis n° PR14.24PR concernant une demande d'autorisation de décastration des parcelles 5410 et 5140, sises dans le quartier aux Isles Rapporteur : M. Jacques FIVAZ	12
14. Propositions individuelles et interpellations.....	13
14.1 Une Motion de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Plan directeur du sport pour une politique de soutien claire et transparente)	13
14.2 Une Question de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF (Demande d'information sur la situation globale du Grand Hôtel des Bains et Cité des Bains SA et l'agrandissement de la partie médicale)	17
14.3 Une Question de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD (Etat actuel d'avancement des investissements acceptés par le Conseil communal)	18
14.4 Un Postulat de M. le Conseiller Cédric PILLONEL (Sécurisation de la piste cyclable de l'avenue des Bains)	20
14.5 Une Question de M. le Conseiller Michel DUBEY (Avancement du nouveau règlement de police)	21

14.6	Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Réservation d'emplacement pour les bénévoles des actions sociales de décembre sur la Place Pestalozzi)	22
14.7	Deux Questions de M. le Conseiller Daniel BURDET (Information optimale autour de la fermeture à la circulation sens sud-nord de la rue de Chamblon et adaptation du phasage de la signalisation lumineuse pour fluidifier le trafic à la rue de Neuchâtel)	22
	Démission de M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL	24